

**Moto-club de Rochepaule**

Bergeron

07320 Rochepaule

tel/fax : 04 75 30 52 39 ou :04 75 30 06 25

mail : [motoclub@centretoutterrain.com](mailto:motoclub@centretoutterrain.com)

## **Règlement du 1<sup>er</sup> Trial Classic de Rochepaule**

**samedi 20 et dimanche 21 mai 2006**

Le MOTO-CLUB de ROCHEPAULE organise un trial réservé aux anciens pilotes et/ou aux anciennes motos. (1)

Cette épreuve s'adresse aux amateurs qui souhaitent s'adonner à leur discipline dans un esprit sportif et convivial.

Ce trial est ouvert à tous les pilotes de plus de 40 ans quelles que soient leurs motos.

Les trop jeunes de moins de 40 ans devront rouler avec une moto refroidie par air.

Les féminines bénéficieront d'un classement à part et n'auront pas à fournir de justificatif d'âge

Les catégories sont aux nombres de deux :

- **Loisir** : correspond à un niveau de zone simple et appelée S4 ou initiation lors des épreuves de ligue
- **Sport** : correspond à un niveau de zones plus technique mais sans le franchissement d'obstacle important. Ce niveau est appelé S3 lors des épreuves de ligue.

Le classement final tiendra compte d'un bonus-malus en fonction de l'âge du pilote et de l'ancienneté de la moto. (2)

La notation des pénalités, lors du passage dans les zones sera aligné sur le règlement actuel du trial édité par la Fédération Française de Moto (fédération délégataire.)

Le premier tour sera effectué à partir de 10 h le samedi.

Le deuxième tour sera effectué à partir de 9 h le dimanche.

Le temps imparti pour chaque jour est de 5 h.

Chaque tour comportera 16 zones et un inter-zone d'environ 50 km.

Le même parcours sera effectué le samedi et le dimanche dans le même sens.

Dans chaque catégorie, l'ordre des départs est laissé au choix des concurrents, qui devront réserver leur heure de départ au moment du contrôle administratif.

Les pilotes devront être licencie à l'UFOLEP.

Les pilotes étrangers sont exceptionnellement acceptés avec leur licence nationale.

Les pilotes étrangers sous licence nationale sont acceptés avec une participation forfaitaire de 3 euros pour l'assurance.

Les pilotes devront présenter une pièce d'identité pour vérification de leur date de naissance.

L'année-modèle de la moto sera vérifiée par un contrôle technique avant le départ.

Le droit d'inscription est de 40 euros pour les 2 jours.

Les inscriptions devront nous parvenir au plus tard le 10 Mai 2006.

Le nombre des pilotes est limité à 300, selon l'ordre d'arrivée des engagements.

Cette épreuve ne se déroulant pas exclusivement sur terrain privé les pilotes doivent être en règle avec les législations en vigueur.

Cette manifestation est déclarée en préfecture de l'Ardèche et assuré selon la législation en vigueur auprès de : AVIVA assurance  
représentée par Monsieur Jean François BENEZETH  
43140 Saint DIDIER en VELAY BP 7

Le directeur de course sera : Bertrand TATU

Les commissaires sportifs seront : Jean Pierre DIAZ  
 Jean Maurice EYRAUD  
 Christian LANIEL

- (1) sont considérées comme motos anciennes les motos refroidies par air  
 (2) voir tableau ci-joint

LE PRESIDENT  
 Bertrand TATU

MOTO	Points	PILOTE	Points
Rigide	-10		
Boite séparé	-5		
Bloc moteur	-3	1966	0
1965	0	1965	0
1966	0	1964	-1
1967	+1	1963	-1
1968	+1	1962	-2
1969	+1	1961	-2
1970	+2	1960	-3
1971	+2	1959	-3
1972	+3	1958	-4
1973	+3	1957	-4
1974	+3	1956	-5
1975	+4	1955	-5
1976	+4	1954	-6
1977	+5	1953	-6
1978	+5	1952	-7
1979	+5	1951	-7
1980	+6	1950	-8
1981	+6	1949	-8
1982	+7	1948	-9

1983	+7	1947	-9
1984	+7	1946	-10
1985	+8	1945	-10
1986	+8	1944	-11
1987	+9	1943	-11
1988	+9	1942	-12
1989	+9	1941	-12
1990	+10	1940	-13
1991	+10	1939	-13
1992	+11	1938	-14
1994	+11	1937	-14
1995	+12	1936	-15
1996	+12	1935	-15
1997	+13	1934	-16
1998	+13	1933	-16
1999	+13	1932	-17
2000	+14	1931	-17
2001	+14	1930	-18
2002	+15	1929	-18
2003	+15	1928	-19
2004	+15	1927	-19
2005	+16	1926	-20
2006	+16	1925	-20